

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1993

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

606 920 197 RCS Annecy.

DGIN.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 800000.00 EUR.

Adresse : 408, Avenue des Amaranches, Ecotec, 74460 Marnaz.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MARNAZ du 29 avril 2025, les sociétés " DGIN ", société par actions simplifiée au capital de 800.000 euros dont le siège social est à MARNAZ (74460) - 408 avenue des Amaranches - ECOTEC et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 606 920 197, et " FIZZ ", société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros dont le siège social est à MARNAZ (74460) - 408 avenue des Amaranches - ECOTEC et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 539 125 302, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société " FIZZ " par la société " DGIN " de la totalité de son actif évalué à 249.493 € et de son passif évalué à 159.517 €, soit un apport net de 89.976 €. La société " TONIC ", société à responsabilité limitée au capital de 800.000 euros dont le siège social est à MARNAZ (74460) - 408 avenue des Amaranches - ECOTEC et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 493 177 497 détenant la totalité des actions de la société " DGIN " et la totalité des parts sociales de la société " FIZZ ", il n'y a pas lieu à augmentation de capital. Compte tenu de la situation décrite, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2025 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. La société " FIZZ " sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé pour la société " DGIN " au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANNECY le 30 avril 2025 et pour la société " FIZZ " au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANNECY le 30 avril 2025..